



# MAIRIE DE BOULANCOURT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016

**Date de convocation :**

13 septembre 2016

**Date d'affichage :**

13 septembre 2016

**Nombre de conseillers :** 10

**Présents :** 9

**Pouvoir :** 1

**Votants :** 10

Séance du 22 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize le vingt-deux septembre à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de : Monsieur JAIRE, *Maire de Boulangcourt*.

**Présents :** M. JAIRE Eric, Maire,

Mme BELLIOU Elisabeth, Mme DELOZANNE Arminda, Maires adjoints,

M. CHARNIER Jean-Marie, M. CRAPEAU Eric, M. DE FAVERI Angélo, Mme LAIR Sandrine, Mme VALERIAUD POUGAT Claire, M. VIRON Hervé, conseillers municipaux.

**Absente excusée :** Mme IMBAULT Stéphanie

**Pouvoir :** Mme IMBAULT donne pouvoir à Mme DELOZANNE

**Secrétaire de séance :** Mme DELOZANNE Arminda

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

- 1) Convention financière avec le SDESM relative à l'entretien de l'éclairage public
- 2) Marché d'assurance statutaire du personnel territorial – résultat de l'appel d'offres
- 3) Affaires diverses

*Le compte rendu de la précédente séance, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.*

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la démission pour raisons personnelles de Mme Joëlle MALTAT à compter du 20 septembre 2016.

### Points supplémentaires à l'ordre du jour adoptés à l'unanimité des présents :

- Décision modificative budgétaire n° 1
- Modification du périmètre du SIARCE

### Points supplémentaires :

#### 1- Décision modificative budgétaire n° 1 : délibération n° 22-2016

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du motif de la décision modificative budgétaire concernant l'ajustement du chapitre 014 pour le versement FPIC, adopte à l'unanimité la DM n° 1 comme suit :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
6321. D-RF	2 500,00	1 748,00	752,00
73925. D-RF	7 157,00	1 748,00	8 905,00

#### 2- Modification du périmètre du SIARCE : délibération n° 23-2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau (SIARCE) de la commune du Coudray-Montceaux au titre des compétences eau potable, assainissement collectif eaux usées (collecte et traitement), assainissement non collectif et eaux pluviales.

Approuve les statuts modifiés par l'extension du périmètre du SIARCE.

**1- : Délibération n° 24-2016 : Convention financière avec le SDESM relative à l'entretien de l'éclairage public**

**Le conseil municipal,**

**Demande** au SDESM d'assurer les prestations suivantes dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public communal :

- L'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine,
- Au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel,
- Le contrôle annuel des supports et des luminaires,
- A l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : protections électriques, contacteurs, horloges et petit matériel,
- Le contrôle annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations,
- La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration,
- L'administration d'un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) qui permettra à la commune de connaître son patrimoine et de gérer les demandes et le suivi des interventions.

**Demande** au SDESM de prendre directement à sa charge le financement des dites prestations.

**Dit** que les autres prestations seront prises en charge financièrement par la commune. La commune transmettra le devis au SDESM. Le SDESM établira le bon de commande afin de faire exécuter les travaux par l'entreprise, réglera la facture et se fera rembourser par la commune en utilisant les comptes 45.

**Approuve** les termes de la convention financière décrivant cette procédure annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**2- : Délibération n° 25-2016 : Marché statutaire d'assurance du personnel**

Le Centre de Gestion, souscrit, pour notre compte, une police d'assurance couvrant les risques statutaires des agents. La commission d'appel d'offres, réunie le 13 juin 2016, a attribué le contrat au groupement conjoint SOFAXIS – CNP Assurances.

En conséquence, le contrat « standard » qui vise les collectivités territoriales employant moins de 30 fonctionnaires affiliés à la CNRACL prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée de 4 ans. Le taux de prime s'élève à 6,51 % pour une franchise de 30 jours en maladie ordinaire et sera maintenu pendant 4 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à passer convention avec le Centre de Gestion pour l'exécution et le suivi du contrat d'assurance contre les risques statutaires liés au personnel territorial

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention en résultant.

**3- : Affaires diverses :**

a- Désignation d'un référent sécurité routière

Mme VALERIAUD POUGAT Claire est nommée Référent sécurité routière.

- b- Projet verger avec le PNRG  
Le PNRG met à disposition des communes un certain nombre d'arbres fruitiers. Il a été décidé en accord avec le Parc d'aménager un verger d'une dizaine d'arbres (pruniers, cerisiers, pommiers) sur le terrain derrière le nouveau cimetière.
- c- Confirmation de la Journée de la pomme organisée par la commune et le PNRG promenade des Tours dimanche 2 octobre
- d- Ampoules à LED :  
Une cinquantaine d'ampoules à LED 60 Watts (gros pas de vis) vont être prochainement mises à disposition en mairie pour les personnes qui viendront les chercher en échange de vieilles ampoules.
- e- Halloween :  
Mme DELOZANNE souhaite renouveler cette manifestation qui semblait recueillir tous les suffrages. Halloween aura donc lieu le samedi 29 octobre.
- f- Plantation de 12 marronniers :  
12 marronniers vont être plantés allée des marronniers afin de remplacer ceux qui ont été coupés. Le conseil municipal à 6 voix Pour, 2 abstentions et 2 voix contre a retenu l'entreprise ARFLOR pour effectuer cette plantation.
- g- Chemin n° 2 :  
Les travaux de rénovation du chemin n° 2 ont été réalisés et celui-ci est à nouveau praticable. Cependant, il semblerait qu'il se dégraderait légèrement mais cela n'augure pas une longévité suffisante. La question de la fermeture aux voitures de ce chemin est à l'étude. Un courrier sera adressé à la mairie d'Orville, propriétaire pour moitié du chemin n° 2, pour leur demander une participation financière.
- h- Panneaux indicatifs aux Tours et à l'église :  
Monsieur le Maire propose de faire réaliser deux panneaux, un aux Tours et un à l'église afin de donner aux promeneurs une information concernant ces lieux.
- i- Nouvelles dispositions du PNRG :  
Le Parc Naturel du Gâtinais a modifié ses critères d'obtention de subventions. Pour bénéficier d'une subvention, nous devons éteindre la nuit l'éclairage public pendant au moins 5 heures. La décision reste à prendre et fera l'objet d'une communication auprès des habitants.
- j- Travaux de voirie :  
Des travaux de « point à temps » seront réalisés par l'entreprise LALY cet automne route de Fromont et route de la Pierre Longue.

*Remerciements à l'équipe M. Yann LEFEUVRE, M. Daniel BELLLOT, M. Olivier BOSSIERE pour le nettoyage du monument aux morts.*

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22h30.

Le Maire,  
Eric JAIRE